

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC26280 – 64/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1190(XXXVI) Rev.1

Original : anglais

**NOTE DE REFLEXION ET D'ORIENTATION SUR LE THÈME DE L'UA
POUR L'ANNÉE 2020: « FAIRE TAIRE LES ARMES: CRÉER DES
CONDITIONS PROPICES AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »**

**NOTE DE REFLEXION ET D'ORIENTATION SUR LE THÈME DE L'UA POUR
L'ANNÉE 2020: « FAIRE TAIRE LES ARMES: CRÉER DES CONDITIONS
PROPICES AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »**

I. INTRODUCTION

1. Il convient de rappeler que lors de la vingt-sixième session de la Conférence de l'OUA, tenue du 9 au 11 juillet 1990 à Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une Déclaration sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde : [AHG / Dec.1 (XXVI)]. Dans cette déclaration, la Conférence a souligné la détermination de l'Afrique à prendre l'initiative de déterminer son destin et de relever les défis de la paix, de la démocratie et de la sécurité. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à lutter contre le fléau des conflits et à y mettre fin, car ils constituent le principal obstacle au développement socio-économique du continent.

2. Dans le même esprit, le 50e anniversaire de l'OUA / UA qui s'est tenue le 25 mai 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie) a été l'occasion pour les chefs d'État et de gouvernement d'adopter une déclaration solennelle dans laquelle, entre autres aspects essentiels, ils ont exprimé leur «.....détermination à atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits, à faire de la paix une réalité pour tous les peuples et à débarrasser le continent des guerres, des conflits civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des conflits violents et de prévenir le génocide. Ils se sont engagés ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains et à mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020. À cet égard, ils ont promis de :

- (i) *s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris les disparités économiques et sociales ; mettre fin à l'impunité en renforçant les institutions judiciaires nationales et continentales et assurer la reddition de comptes, conformément à notre responsabilité collective envers le principe de non indifférence;*
- (ii) *éliminer les sources récurrentes de conflits, y compris la piraterie, le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, toutes les formes d'extrémisme, les rébellions armées, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les nouveaux crimes tels que la cybercriminalité ;*
- (iii) *faire progresser l'ordre du jour de la prévention des conflits, de la paix, de la réconciliation nationale et de la reconstruction et du développement après les conflits par le biais de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; assurer l'application et le respect des accords de paix et renforcer les capacités de maintien de la paix et d'application de la loi par l'intermédiaire de la Force africaine en attente ;*
- (iv) *maintenir une Afrique exempte d'armes nucléaires et appeler au désarmement nucléaire mondial, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ;*

- (v) *veiller à l'application effective des accords sur les mines antipersonnel et à la non-prolifération des armes légères et de petit calibre ;*
- (vi) *s'attaquer à la situation critique des personnes déplacées et des réfugiés et éliminer les causes profondes de ce phénomène en mettant pleinement en œuvre les cadres continentaux et universels.*

3. En 2016, conformément à la lettre et à l'esprit de la Déclaration solennelle du 50e anniversaire, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a élaboré une feuille de route principale de l'UA sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 (Feuille de route de Lusaka 2016). Cette feuille de route se compose de cinq aspects, à savoir l'aspect politique; l'aspect économique; l'aspect social; l'aspect environnemental; et l'aspect juridique. Sous chacun des aspects figurent les étapes pratiques à suivre. L'objectif stratégique de la feuille de route est de donner effet aux décisions et politiques pertinentes de l'UA, en particulier à la 50e Déclaration solennelle par la mise en œuvre des étapes pratiques identifiées par le CPS, comme étant essentielles pour atteindre l'objectif visant à faire taire les armes conformément à l'Agenda 2063 de l'UA.

II. APERÇU / RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE L'UA

4. Le CPS a soumis sa feuille de route de l'UA à la vingt-huitième (28^e) session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue en janvier 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie). La Conférence a approuvé la feuille de route et a chargé le CPS de diriger les efforts déployés dans la mise en œuvre de ce document, en collaboration et avec le soutien des différentes parties prenantes concernées, en particulier les Communautés économiques régionales (CER) et les Mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits (CER/RM) et la Commission de l'UA, ainsi que les Nations Unies, les organisations de la société civile et le secteur privé. Depuis l'approbation de la feuille de route par la Conférence de l'UA, le CPS, dans son rôle de locomotive, a pris un certain nombre d'initiatives en fournissant des orientations stratégiques aux différentes parties prenantes / exécuteurs de la Feuille de route de l'UA. Le CPS, a entre autres :

- (i) lancé, en septembre 2017, le Mois de l'amnistie en Afrique (MAA). Cet événement a lieu chaque année en septembre pour donner aux citoyens africains possédant et utilisant illégalement des armes la possibilité de les remettre volontairement, sans incidences, à des institutions publiques désignées;
- (ii) généré une publicité et une dynamique en faveur de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA pour laquelle il a appelé au soutien lors des réunions consultatives annuelles conjointes sur la paix et la sécurité en Afrique avec le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Comité politique et de sécurité de l'UE, et aussi séparément avec chacun de ces organes, depuis 2017 ;

- (iii) élaboré, avec le soutien de la Commission de l'UA et des membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies (A3), un cadre pour une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies pour exprimer un soutien politique et diplomatique aux efforts africains visant à faire taire les armes. Cette initiative a débouché sur l'adoption, le 27 février 2019, par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la Résolution 2457 (2019), sous la présidence de la République de Guinée équatoriale. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a, entre autres éléments importants, pris note des «efforts en cours déployés par l'Union africaine et les organisations sous-régionales, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), en vue de renforcer leurs capacités et d'entreprendre des opérations de soutien de la paix sur le continent, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, notamment la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide; encouragé le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine à collaborer au renforcement de l'APSA en soutenant la Feuille de route de l'UA; s'est félicité de la décision des organes de l'Union africaine de déclarer le mois de septembre de chaque année et, jusqu'en 2020, « mois de l'amnistie en Afrique » pour la remise des armes et armements détenus illégalement; et a prié le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine, de rendre compte éventuellement des mesures de mise en œuvre pour renforcer l'appui des Nations Unies et de ses agences à l'Union africaine dans la mise en œuvre de la Vision 2020 visant à faire taire les armes en Afrique»;
- (iv) soumis trois rapports sur la mise en œuvre de la feuille de route à chaque session ordinaire de la Conférence de l'UA depuis le début de 2017. Les CER / MR ont régulièrement contribué à ces rapports présentés par le CPS à la Conférence;
- (v) organisé trois sessions publiques auxquelles les États membres de l'UA et les CER / MR, ainsi que des partenaires et des organisations de la société civile, notamment des groupes de réflexions, ont participé et contribué à la réalisation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA, ainsi qu'à identifier les mesures à prendre pour faire face aux défis ;
- (vi) élaboré un mécanisme de suivi et d'évaluation pour aider à suivre les progrès et les nouveaux défis de la mise en œuvre de la RMU. Ce mécanisme doit être activé pour soutenir les efforts en cours et les activités à entreprendre dans le cadre du thème de l'année ;
- (vii) exhorté continuellement les États membres, lors de plusieurs réunions tenues depuis 2017, à intégrer la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA au niveau national, afin d'obtenir les impacts attendus en vue de faire taire les armes. Dans ce contexte, plusieurs États membres ont rendu compte à la Commission de l'UA des progrès accomplis, en particulier lors de la mise en œuvre du Mois de l'amnistie en l'Afrique;

- (viii) a convoqué deux réunions du CPS au niveau ministériel, l'une à New York le 27 septembre 2019, qui a examiné l'impératif d'intégration de la dimension de la paix, de la sécurité et du développement dans la poursuite de la mise en œuvre de l'UAMR, compte tenu de son impact positif sur la stabilisation du continent ; l'autre réunion s'est tenue à Luanda, en Angola, le 5 décembre 2019, consacrée à la réconciliation nationale, au rétablissement de la paix, de la sécurité et à la reconstruction de la cohésion en Afrique. Lors de ces deux réunions, le CPS a souligné la nécessité pour les États membres, dans leur mise en œuvre de la RMU, d'intégrer les activités de développement socio-économique.
- (ix) Compte tenu de la montée des ingérences politiques et militaires dans les affaires de l'Afrique, ainsi que de la multiplication des bases militaires étrangères sur le continent, le CPS a convoqué sa 868e réunion le 14 août 2019, pour examiner cette question. Dans ce contexte, le CPS a exhorté les États membres à adhérer pleinement aux instruments et aux politiques de l'UA, en particulier à la politique africaine commune de défense et de sécurité ainsi qu'au pacte de non-agression de l'UA, en tenant compte du fait que la défense, la sécurité et la sûreté d'un pays en Afrique sont directement liées à celles des autres. Lors d'une réunion, le CPS a également réfléchi aux mesures à prendre pour résoudre le problème de l'ingérence politique et militaire étrangère en Afrique.

5. De son côté, la Commission, sous l'implication directe de son Président et du Commissaire à la paix et à la sécurité, a dans le cadre de ses contributions à la mise en œuvre de la feuille de route:

- a apporté un soutien technique et financier aux États membres. Ce soutien comprenait l'organisation d'événements de sensibilisation, de consultations avec les parties prenantes et d'ateliers de formation visant à renforcer les capacités en matière de réglementation de la possession d'armes, de collecte, de gestion et d'élimination des armes, d'engagement communautaire et de mobilisation des médias. Il convient de rappeler qu'en 2018, cinq États membres, à savoir le Burkina Faso, Madagascar, le Mali, le Soudan et la Zambie, ont bénéficié de l'aide de la Commission. Ce soutien n'a pas été fourni en 2019 en raison d'un manque de financement ;
- organisé de nombreux séminaires sur le thème "Faire taire les armes en Afrique" en vue de rallier davantage de parties prenantes et de leur assurer la bonne compréhension de la question, afin de donner un nouvel élan à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA;
- Le Président de la Commission a nommé S.E.M. l'Ambassadeur Ramtane Lamamra de la République algérienne démocratique et populaire, Haut Représentant chargé de coordonner les efforts déployés par les parties prenantes africaines ainsi que l'ONU en vue de faire taire les armes. Depuis sa nomination, le Haut Représentant a entrepris plusieurs missions au nom

du Président de la Commission, entre autres, notamment pour résoudre la crise à Madagascar;

- coordonné les actions des secrétariats des CER / MR, ainsi que des organisations de la société civile, guidées par les décisions du CPS visant à faire taire les armes. Dans ce contexte, la Conférence par sa décision Assembly/AU/Dec.678(XXX) a invité les CER / MR de désigner leurs propres points focaux sur l'initiative visant à faire taire les armes afin de faciliter la coordination entre les niveaux régional et continental et de dynamiser la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA;
- organisé deux ateliers de validation du plan continental d'actions sur les armes légères et les armes de petit calibre pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. Ces ateliers visaient à harmoniser les plans d'action nationaux de lutte contre la prolifération et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Des plans sont en cours pour organiser des ateliers similaires dans les trois autres régions d'Afrique.

6. De son côté, compte tenu de la nécessité d'accélérer et de renforcer davantage les efforts visant à faire taire les armes, le Conseil exécutif, lors de sa trente-quatrième session ordinaire tenue du 4 au 5 juillet 2019 à Niamey (Niger), a décidé que le thème de l'UA pour 2020 serait «Faire taire les armes à feu: créer des conditions propices au développement de l'Afrique». Cette décision était justifiée par le fait que les conflits et l'instabilité demeurent de sérieux défis à relever à travers le continent et leur conséquences affectent le développement, perpétue la pauvreté, découragent les investissements, réduisent les capacités de croissance économique, et compromettent la réalisation globale des objectifs de l'Agenda 2063. Le Conseil exécutif a souligné le lien entre la bonne gouvernance, la paix, la stabilité et le développement et le fait que ces concepts sont intimement liés et ne peuvent être considérés comme exclusifs les uns des autres. Il est essentiel que dans la mise en œuvre des activités au titre du thème de l'année, une attention particulière soit accordée par l'UA, les CER/MR et les Etats membres aux questions/défis, les dividendes à tirer des efforts africains pour faire taire les armes et promouvoir une Afrique exempte de conflits. Notamment ce thème de l'année doit être approuvé par la trente-troisième session ordinaire de la Conférence de l'UA qui se tiendra les 9 et 10 février 2020.

7. Il est établi que les menaces à la paix et à la sécurité, tant traditionnelles qu'émergentes, continuent de se multiplier dans diverses parties du continent, alimentant ainsi les crises et les conflits et faisant, par conséquent, échouer les efforts de l'UA visant prévenir les conflits, résoudre ceux existants et faire avancer la relance et le développement socio-économiques. Ce défi s'est accompagné de l'ingérence étrangère persistante sur le continent, en particulier dans les zones de conflit et également dans les régions dotées de ressources naturelles stratégiques dans certains cas, entraînant souvent des initiatives parallèles ou une prorogation inutile des processus pour résorber les conflits.

8. En conséquence, l'année 2020 est l'occasion pour le continent et ses populations de renforcer et d'approfondir davantage l'engagement dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA, notamment en ce qui concerne le traitement des causes profondes des conflits et de même prendre des mesures immédiates pour trouver des solutions aux conflits en cours et réduire les tensions là où elles existent. Dans ce contexte, il est nécessaire de définir un plus petit nombre d'activités spécifiques et stratégiques conçues pour générer des résultats et des produits ciblés au cours de l'année, tandis que, dans le même temps, l'Afrique et sa population continuent de déployer de vastes efforts pour créer les conditions d'une Afrique sans conflit, comme le prévoit l'Agenda 2063.

III. PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS STRATÉGIQUES ET SPÉCIFIQUES À METTRE EN ŒUVRE EN 2020 (MATRICE JOINTE EN ANNEXE)

9. L'année 2020 marquera, en effet, une phase d'accélération et de concentration des activités et des efforts visant à faire de l'Afrique, un continent sans conflits, ni guerres. Il importe de garder à l'esprit que le choix de ce thème pour l'année 2020 est en rapport avec l'approche du délai ultime de décembre 2020 pour la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA. Par conséquent, les activités dont la mise en œuvre est proposée dans le courant de 2020 visent à accélérer les efforts en cours et, en même temps, à faire le point sur les progrès réalisés à ce jour. En principe, ces progrès serviront de base à l'élaboration de recommandations à la Conférence de l'UA sur la voie à suivre au-delà de 2020. Les activités proposées sont les suivantes:

- (i) Lancement par le CPS, avec le soutien de la Commission de l'UA, d'une campagne de communication visant à promouvoir la Feuille de route de l'UA auprès des populations / communautés de base africaines, afin de leur permettre de devenir à la fois les exécutants et les bénéficiaires principaux du processus visant à mettre en place les conditions propices à des communautés locales exempts de tout conflit.
- (ii) Assurer la mise en œuvre des mesures de la Résolution 2457 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le CPS et le Conseil de sécurité des Nations Unies, devront, lors de leur réunion consultative annuelle conjointe en 2020, examiner l'état d'avancement de l'exécution des dispositions de la Résolution 2457 du CSNU, notamment en ce qui concerne:
 - le partenariat de coopération internationale destiné à accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif visant à faire taire les armes en Afrique;
 - les efforts déployés par les organismes compétents des Nations Unies pour contribuer à atteindre l'objectif visant à faire taire les armes;
 - les mesures prises par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'UA pour renforcer la mise en œuvre de l'APSA;

- les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre des instruments internationaux, régionaux et sous -régionaux existants pour lutter contre le trafic illicite, l'accumulation déstabilisatrice et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre en Afrique, y compris la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, à combattre et à éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ;
 - Les mises à jour que le Secrétaire général des Nations Unies, en consultation avec le président de la Commission de l'UA, doit fournir au Conseil de sécurité des Nations Unies sur les mesures de renforcement du soutien des Nations Unies et de ses agences à l'Union africaine dans la mise en œuvre de Vision 2020 visant à faire taire les armes en Afrique.
- (iii) Le CPS doit lancer le mois de l'amnistie en Afrique 2020 au siège de l'une des CER / MR, afin de sensibiliser davantage le public autour de l'Initiative et donner à celle-ci plus de visibilité politique.
- (iv) Les États membres doivent soumettre leurs rapports sur la mise en œuvre de la Feuille de route au CPS, par l'intermédiaire de la Commission de l'UA. Dans ce contexte, les secrétariats des CER / MR doivent assurer le suivi de ces rapports et veiller à ce qu'ils soient transmis à la Commission.
- Sur la base des rapports à soumettre par les États membres, le CPS élaborera un rapport complet sur la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA, ainsi que sur la conduite des activités au titre du thème de l'année.
- (v) **Dans l'ensemble, l'accent devrait être porté sur:**
- a) La prévention et le renforcement des capacités des États membres, des CER / MR à passer rapidement de l'alerte précoce à l'action rapide;
 - b) Un engagement plus énergique dans la lutte contre la prolifération illicite des armes et leur détournement vers les acteurs non étatiques y compris les groupes armés;
 - c) La prévention et la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites en Afrique
 - d) Les questions de gouvernance politique et économique à savoir les questions liées aux élections en particulier en ce qui concerne les facteurs qui entravent la conduite des élections pacifiques;
 - e) Les questions d'accès aux ressources naturelles et à la répartition équitable des avantages qui reviennent à la population;

- f) S'attaquer aux facteurs qui alimentent la violence intercommunautaire, notamment en assurant une bonne gouvernance des ressources dans les communautés ;
- g) s'attaquer aux conséquences évidentes du changement climatique sur la paix, la sécurité et la sûreté ;
- h) Renforcer le lien entre la paix, la sécurité et le développement ;
- i) L'engagement du secteur privé à jouer son rôle, en particulier en renforçant l'investissement et la création d'emplois dans le cadre des efforts déployés par le continent pour faire taire les armes ;
- j) La promotion de la participation des femmes et des jeunes par le biais de plateformes établies telles que Fem-Wise et le programme Jeunesse pour la paix;
- k) Afin de mettre un terme à l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures des États membres, les organes politiques de l'UA, y compris le CPS, devraient activer leur politique de désignation et de dénonciation des responsables ;
- l) Prendre des mesures pour prévenir la violation des embargos sur les armes décrétés par les Nations unies en Afrique, étant donné que ces violations contribuent à la fourniture illégale d'armes aux groupes terroristes et aux réseaux criminels armés ;
- m) Mettre en œuvre les décisions du CPS sur l'examen du problème de l'ingérence politique et militaire étrangère ;
- n) Mettre en place et appliquer des programmes visant à réhabiliter et à former les combattants démobilisés et à les doter des compétences nécessaires pour qu'ils puissent réintégrer la vie civile en tant qu'option constructive, par opposition à l'utilisation des armes et de la violence pour atteindre ses propres objectifs.

10. Le thème de l'année 2020 appelle à la création de conditions favorables au développement de l'Afrique. Quant au mécanisme régional de l'UA, il présente des mesures pratiques sous l'aspect économique, visant la croissance et le développement économique, la recherche et le développement, l'innovation technologique et la création d'emplois. Le Mécanisme régional africain pour le développement durable appelle à un engagement accru du secteur privé à cet effet. À cet égard, l'UA a mis en place plusieurs programmes de nature économique à mettre en œuvre par les États membres. Lors de ses différentes réunions, le CPS a constamment souligné la nécessité de prévenir et de résoudre les conflits, notamment par des mesures économiques. Parmi les programmes mis en place par l'UA figurent la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et le

programme minimum d'intégration (PMI 2009). Dans ces programmes, il est essentiel pour les États membres de donner la priorité aux aspects de chacun de ces programmes qui peuvent être rapidement mis en œuvre au cours de l'année 2020 dans le cadre du Thème de l'année. Ces aspects sont les suivants :

- a) Les États membres qui étendent leurs zones agricoles irriguées afin d'accroître la productivité, de réduire l'impact du changement climatique et de renforcer l'emploi, ainsi que de renforcer les mesures visant à améliorer l'élevage ;
- b) Fourniture d'un soutien financier, en particulier de microfinances pour les femmes et les jeunes, pour la création et la promotion d'industries manufacturières locales;
- c) Les États membres doivent fournir un financement et un soutien technique pour la création d'industries basées sur les ressources marines, afin d'apporter une valeur ajoutée à l'économie bleue du continent par des activités dans les domaines de la pêche, du commerce, du transport, du tourisme et de l'exploration, telles que le pétrole offshore et l'énergie géothermique, y compris le gaz naturel ;
- d) Les États membres continuent d'étendre les zones actuellement en cours de boisement et de reboisement afin d'enrayer la désertification et l'impact du changement climatique. Dans ce contexte, les États membres sont censés mettre en œuvre les dispositions du plan d'action de Kigali de l'UA sur l'eau et l'assainissement en Afrique, adopté à Malabo en 2014, et de la déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance, adoptée en 2014. À cet égard, le projet de mur vert dirigé par l'UA et les projets similaires devraient faire l'objet d'une attention particulière en termes d'engagement et d'allocation de ressources de la part des États membres ;
- e) Les États membres doivent prendre des mesures pour endiguer les flux financiers illicites et veiller à ce que les fonds disponibles soient affectés à des fins de développement économique national ;
- f) Conformément à la nécessité de renforcer l'engagement du secteur privé, la Commission de l'UA devrait faire participer les capitaines du secteur privé des cinq régions géographiques du continent. Cela pourrait prendre la forme d'une réunion organisée par le président de la Commission pour galvaniser la contribution du secteur privé à la mise en œuvre des programmes mis en place par leurs gouvernements, ainsi que ceux du thème de l'année, afin d'accélérer le développement socio-économique pour contribuer à faire taire les armes.

IV. CONCLUSION: OBSERVATIONS AND RECOMMANDATIONS

11. De manière générale, compte tenu de la persistance des crises perturbatrices et des conflits violents, de ses causes profondes et des conséquences qu'elle engendre sur les plans politique, social, économique, humanitaire et environnemental dans le continent, il importe que l'UA s'organise en un forum approprié, qui devrait prendre la forme d'un sommet extraordinaire de l'UA, uniquement consacré à la question des efforts visant à faire taire les armes. Ce sommet devrait engager une réflexion plus profonde sur les causes sous-jacentes de la persistance des crises et des conflits région par région et faire des recommandations appropriées sur les meilleurs moyens de s'y attaquer. Le sommet devra également se pencher sur certains défis, notamment ceux de l'ingérence extérieure et des activités militaires étrangères, qui entravent les efforts collectifs visant à mettre fin aux guerres en Afrique. Ce sommet pourrait être organisé au cours du premier semestre de 2020. La convocation de ce sommet extraordinaire sera utile pour donner l'élan nécessaire au renforcement de la mise en œuvre des diverses activités susmentionnées, dans le cadre du thème de l'année. La matrice structurée des activités dans le cadre du thème de l'année figure en annexe à la présente note de réflexion et d'orientation pour examen et approbation par les organes délibérants de l'UA.

12. Enfin, il est important d'avoir une préparation approfondie pour les réunions et événements prévus par l'UA, tels qu'approuvés par le COREP lors de sa réunion du 24 janvier 2020 à Addis-Abeba, à savoir celui qui sera accueilli par la Guinée équatoriale en mars 2020, sous l'égide du CPS, afin de réfléchir à des moyens plus novateurs de renforcer l'action de mise en œuvre de l'AUMR ; et l'autre qui sera accueillie par le Kenya en mars/avril 2020 pour faire le point sur la mise en œuvre de l'AUMR, depuis 2017 (lancement de l'AUMR) afin de jeter les bases pour aller de l'avant. Comme convenu par le COREP, les résultats de ces réunions seront réunis dans un document destiné aux délibérations du sommet extraordinaire de l'UA sur la réduction au silence des armes à feu, qui se tiendra juste après le sommet extraordinaire de l'UA sur la ZLECAf, tous deux devant être accueillis par l'Afrique du Sud en mai 2020.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: +251-115-513 822 Fax: +251-115-519 321
 Email: situationroom@africa-union.org

EX.CL/1190(XXXVI)Annexe

MISE EN OEUVRE DE LA MATRICE POUR LES ACTIVITES SOUS LE THEME DE L'UA POUR L'ANNEE 2020: FAIRE TAIRE LES ARMES – CREER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

	No.	Activités	Date Limite	Résultats attendus	Acteurs/ Responsables de mise en œuvre principaux
Conseil de paix et de sécurité	1.	Lancement de la campagne de publicité pour la Feuille de route principale de l'UA (AUMR)	Février-Lancement De la campagne jusqu'en décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Les gouvernements et les citoyens/population sont sensibilisés à propos de l'AUMR; - Développement et activation d'un site web dynamique et informative pour Faire taire les armes. 	CPS; Etats Membres de l'UA; Commission de l'UA
	2.	Réunion en Guinée équatoriale pour réfléchir à des moyens innovants et créateurs d'impact pour renforcer l'action dans la mise en œuvre de l'AUMR,	Mars	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des domaines de déficit dans la mise en œuvre de l'AUMR et des facteurs responsables, - rapport identifiant des moyens plus innovants convenu, - Communiqué décrivant les points ci-dessus adoptés. - 	Membres du CPS; CUA
	3.	Réunion au Kenya pour faire le point sur la mise en œuvre de l'AUMR,	Mars/Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la mise en œuvre des mesures/ activités de 2017 jusqu'en avril 2020 établi, et rapport présenté au Sommet extraordinaire qui se tiendra en mai. - Communiqué décrivant les points ci-dessus adoptés. 	Membres du CPS; Etats Membres de l'UA; PSD; DIC; MIS

	4.	Examiner, avec le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'état de la mise en œuvre de la RCSNU 2457 (2019) et l'appui des NU à Faire taire les armes lors de la réunion consultative conjointe annuelle	Deuxième moitié de 2020	Réunion consultative conjointe annuelle entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations Unies	Membres du CPS; African Members of the UNSC (A3); Members of the UNSC; PSC Secretariat; PSD
	5.	Conduite du mois africain d'amnistie de 2020 au siège d'une des CER/MR	Septembre (les campagnes/ préparatifs pour le Mois africain d'amnistie doivent être lancés par les Etats membres, au moins avant le mois de mai 2020)	Le mois de l'amnistie en Afrique a été réalisé et les organes délibérants de l'UA et des CER / MR ont été informés des efforts continentaux pour la remise volontaire des armes acquises et utilisées illégalement, dans le cadre de l'AUMR.	Membres du CPS; Etats Membres de l'UA CER/MR: Commission UA; Secrétariat CPS; PSD; UN; OSC/Groupes de réflexion
	6.	Elaborer un Rapport exhaustif sur la mise en œuvre de l'AUMR	Novembre - Décembre	Un rapport sur les résultats concrets décrivant les réalisations de l'AUMR préparé pour soumission au Sommet 2021.	Membres du CPS; Secrétariat CPS/ PSD
Etats Membres	7.	Nommer des équipes / points focaux nationaux pour Faire taire les armes	Février /Mars	Nomination de points focaux qui coordonneront la mise en œuvre des activités nationales concernant Faire taire les armes et les liens avec les efforts régionaux et continentaux. Informations mises à jour fournies au CPS et à la CUA	Etats Membres de l'UA
	8.	Préparer des rapports trimestriels sur la mise en œuvre de l'AUMR pour le CPS et le COREP	Trimestriel – Mars, Juin, Septembre, Décembre	Quarterly reports updating on progress, highlighting achievements, challenges and way forward developed.	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; PSD
	9.	Accroître l'attention portée à l'agriculture pour augmenter la productivité, réduire l'impact du changement climatique et	Février – Décembre	Augmentation de la productivité agricole, réduction de l'impact du changement climatique,	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; CUA

	augmenter l'emploi, et renforcer l'élevage amélioré		amélioration de l'élevage et renforcement de l'emploi.	
10.	Fournir des financements et de la microfinance, y compris pour les femmes et les jeunes, pour la création et la promotion d'industries manufacturières locales (communautaires)	Février – Décembre	Financement et microfinance fournis pour soutenir les petites industries locales et les activités génératrices de revenus	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; CUA
11.	Mettre en œuvre des programmes de boisement et de reboisement pour freiner la désertification et l'impact du changement climatique, notamment par le biais du Plan d'action de Kigali sur l'eau et l'assainissement en Afrique, la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation agricoles accélérées pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance, et le Projet de muraille verte conduit par l'UA.	Février – Décembre	programmes de boisement et de reboisement mis en œuvre conformément aux programmes pertinents de l'UA, afin de freiner la désertification et l'impact du changement climatique et renforcer les économies	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; CUA
12.	Prendre des mesures pour freiner les flux financiers illicites et canaliser les finances disponibles aux fins du développement économique national	Février – Décembre	- mesure prise pour limiter les flux financiers illicites - financements disponibles canalisés vers le développement économique national	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; CUA
13.	Fournir un financement et un soutien technique pour établir des industries basées sur les ressources marines afin d'ajouter de la valeur à l'économie bleue du continent par la pêche, le commerce, les transports, le tourisme, le pétrole offshore, le gaz et l'exploration géothermique	Février – Décembre	- financement et soutien technique pour établir et renforcer les différents aspects économiques et industriels du domaine maritime fournis.	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; AUC

CER / MR	14.	Faire un suivi auprès de leurs États membres pour soutenir la mise en œuvre de leurs différentes activités dans le cadre de l'AUMR, produire des rapports sur la mise en œuvre et veiller à ce qu'ils soient transmis à la Commission.	Trimestriel – Mars, Juin, Septembre, Décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien apporté aux États membres pour la mise en œuvre de leurs activités, - Les États membres sont soutenus dans l'établissement de leurs rapports sur la mise en œuvre de leurs activités - rapports sur la mise en œuvre soumis à la Commission de l'UA. 	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; PSD / Secrétariat CPS
	UA Commission	15.	Ouvrer avec le CPS pour le lancement de la campagne de publicité sur l'AUMR	Février – Décembre	Élaboration d'une stratégie de campagne publique et lancement d'un site Web.
16.		Organiser en Afrique du sud le sommet extraordinaire sur Faire taire les armes	Mai	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un sommet extraordinaire sur Faire taire les armes, - Evaluation des progrès dans la mise en œuvre de l'AUMR et adoption de la voie à suivre, - Adoption de décision sur la voie à suivre pour la mise en œuvre de l'AUMR , qui guidera la prise en compte des nouvelles circonstances du paysage de la paix et de la sécurité en Afrique 	Etats Membres de l'UA, RSA, CUA
17.		Tenir une réunion consultative des jeunes sur Faire taire les armes en marge du sommet extraordinaire en Afrique du Sud	Mai	Engager les jeunes dans la mise en œuvre du Thème de l'année et dans la mise en œuvre de l'AUMR	Envoyé sur les jeunes; CUA; 5 Ambassadeurs Jeunes pour la Paix
18.		Adoption d'un Cadre pour les Jeunes pour la paix et le développement	Février – Mai	Cadre adopté pour orienter les activités des jeunes	Envoyé sur les jeunes; CUA; 5 Ambassadeurs Jeunes pour la Paix
19.		Recevoir le rapport des États membres sur la mise en œuvre de	Trimestriel – Mars, Juin, Septembre, Décembre	Rapports des États membres sur la mise en œuvre de l'AUMR reçus pour compilation.	Etats Membres de l'UA; RECs/RMs; PSC

		l'AUMR, compiler le rapport et le soumettre au CPS			Members; PSC Secretariat; PSD
20.	Appuyer les États membres à améliorer la mise en œuvre des programmes de l'UA sur la croissance économique et le développement, la recherche et le développement, l'innovation technologique et la création d'emplois - y compris la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA); Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA); Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA); Programme d'intégration minimum (MIP 2009).	Février – Décembre	Les États membres sont soutenus par la Commission de l'UA dans la mise en œuvre des programmes pertinents de l'UA		Etats Membres de l'UA; CUA – y compris Depts DTI, DREA, Affaires économiques et Infrastructure et Energie.
21.	Engager le secteur privé dans les cinq régions géographiques du continent pour galvaniser leur contribution au développement socio-économique accéléré et dans d'autres programmes sous le thème de l'année.	Février – Décembre	Le secteur privé des cinq régions géographiques engagé par la CUA pour galvaniser sa contribution au développement socio-économique accéléré et à d'autres programmes sous le thème de l'année en se focalisant sur l'innovation, la création d'emplois, la livraison des produits et la prestation des services		Etats Membres de l'UA; Secteur privé;CUA
22.	Organiser 100 dialogues intergénérationnels sur le rôle des jeunes dans la réalisation du thème de l'année	Février – Décembre	rapports sur les dialogues intergénérationnels produits		Envoyé pour les Jeunes; 5 Ambassadeurs des jeunes pour la paix; CUA(PSD)
23.	Établir un réseau de jeunes pour la paix pour promouvoir le thème de l'année et former 500 jeunes artisans de la paix	Février – Décembre	- Rapport sur les activités du Réseau des jeunes pour la paix produit		Envoyé pour les Jeunes; 5 Ambassadeurs des jeunes pour la paix; CUA (PSD)

				- Rapport sur la formation et les activités des 500 jeunes artisans de la paix produit	
--	--	--	--	--	--

2020-02-07

Orientation Concept Note on the AU Theme of the Year 2020: Silencing the Guns-Creating Conducive Conditions for Africa's Development

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8358>

Downloaded from African Union Common Repository